



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2022/95

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-7, R411-8, R411-25, R415-7,

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement afin de permettre à l'entreprise HYGIÈNE AZUR ET PROTECTION sise 12 traverse des ferrières à 83490 – LE MUY de procéder au traitement des platanes sur le parking du Boulodrome le vendredi 25 mars 2022,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le stationnement sur le Boulodrome sera interdit à compter du jeudi 24 mars 2022 dès 17h en prévision des opérations de traitement des platanes qui se dérouleront le vendredi 25 mars 2022 à partir de 5h. L'interdiction sera matérialisée par une signalétique adéquate et par la fermeture de la barrière amovible.

Considérant l'arrêté n° 2022/96 relatif à la manifestation « Pétanque en famille » organisée par l'UAEP le dimanche 27 mars 2022, le boulodrome ne rouvrira au stationnement qu'à partir du dimanche 27 mars en fin de journée.

#### Article 2 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la Route.

#### Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise HYGIÈNE AZUR ET PROTECTION en collaboration avec les Services techniques municipaux et la Police municipale.

#### Article 4:

L'entreprise HYGIÈNE AZUR ET PROTECTION sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de ces opérations.

#### Article 5:

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 11 mars 2022.

**Le Maire,**  
**Fernand BRUN**

